

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 Octobre 2017, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, BOIX Annie, Sylvie DORLEANS. Messieurs Olivier BONNAFOUX, Cyrille COCOLON, Gilles COSTE, Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Christophe LAFFONT, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusé : Mmes Déborah LEGER (procuration Christophe DELACROIX), LACLAU Corinne (procuration Sylvie DORLEANS) Mr Jean FULCRAND (procuration Mme FERNANDO)

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance

Nomination d'un secrétaire de séance : Mr BONNAFOUX Olivier

En ouverture du conseil, Madame le Maire propose l'inversion des délibérations 2 et 3 pour plus de cohérence dans le déroulé des décisions prises par le Conseil et propose un rapport supplémentaire : Délibération Modificative virement de crédit pour le budget de la commune.

Le compte rendu du précédent Conseil est approuvé avec 11 voix pour et 4 voix contre.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : autorisation signature lancement consultation publique dossier UCOVIA.

Rapport présenté par Madame le Maire

Autorisation du Conseil pour lancer la consultation publique : Requalification de la distillerie de Plaisan en espace de commerces de proximité et Maison de santé :

Choix d'un maître d'œuvre pour coordonner les travaux, préparer le dépôt du permis de construire, lancer les appels d'offres pour tous les corps de métier et animer le Comité de pilotage.

Madame le Maire précise que la délibération porte sur la publicité de la consultation, rendue obligatoire dans une procédure dite "adaptée" car il s'agit d'un marché inférieur à 90 000 euros.

La CAO se réunira dans un mois pour examiner les réponses.

Monsieur Laffont regrette de ne pas avoir de données concrètes sur ce dossier. Madame le Maire lui rappelle qu'il est invité à la CAO, qu'en ce sens elle est allée au-delà des obligations prévues par la loi et qu'un dossier a été préparé à destination de Madame Dorléans, dossier que personne n'a retiré en Mairie.

Délibération adoptée par 11 voix pour 4 contre.

DELIBERATION N° 2 : autorisation signature dépôt et signature permis de construire UCOVIA.

Rapport présenté par Madame le Maire

Le permis de construire ne sera prêt que lorsque le maître d'œuvre choisi par la CAO aura terminé son travail technique. Le Comité de pilotage Ucovia validera les derniers éléments. Afin d'éviter une Réunion du Conseil municipal en urgence, lorsque ce travail sera accompli, il convient de délibérer sur l'autorisation donnée au Maire pour signer les documents afférents à cette affaire.

Madame le Maire rappelle que les Plaisanais sont impatients de voir aboutir ce beau projet.

Cette délibération est adoptée par 11 voix pour et 4 abstentions.

DELIBERATION N°3 : autorisation dépôt dossier valorisation certificats d'économie d'énergie.

Le Pays Cœur d'Hérault a répondu à un appel à projets de l'état en vue d'une labellisation " territoire à énergie positive pour la croissance verte "

La convention a été signée avec l'état le 24 avril dernier.

Notre territoire peut bénéficier de fonds d'un montant de 1,3 millions d'euros sur des travaux d'économie d'énergie grâce au dispositif des CEE instauré à la suite de la loi sur la transition écologique.

La délibération porte sur le dépôt de dossier -factures liées à la rénovation de la Poste pour 2017 et de la rénovation de l'Ucovia et autres bâtiments communaux pour 2018.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas de subventions mais d'un dispositif d'aide aux particuliers et aux collectivités pour financer les travaux d'économie d'énergie.

Dossier qui sera suivi par Madame le Maire et Monsieur Pierre Montagnol, citoyen délégué à ces questions.

Délibération votée à l'unanimité

DELIBERATION N°4 : réduction temps de travail poste ATSEM.

Rapport présenté par Monsieur Bernard Pingaud, premier adjoint

Réduction du temps de travail d'une ATSEM. En accord avec cet agent de la Commune, suite au retour à la semaine de quatre jours, le Contrat de travail de cette fonctionnaire est ramené de 32 heures à 30 heures hebdomadaires

Madame Dorleans s'interroge sur cette réduction invoquant le travail en cantine des élus de la majorité.

Madame le Maire répond que le temps de travail consécutif d'un agent ne peut excéder 6 heures, que cet agent assure la garderie du soir.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 : autorisation signature contrat entretien Coopérative électricité.

Rapport présenté par Monsieur Bernard Pingaud, premier adjoint

Autorisation signature Contrat entretien coopérative d'électricité CESML

Le Contrat d'entretien de l'éclairage communal arrive à son terme, il convient de renouveler la convention triennale.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6 : accueil d'un jeune en service civique.

Rapport présenté par Madame Annie Boix, Conseillère municipale chargée des questions scolaires et du lien social.

La Commune s'est portée volontaire pour accueillir un jeune en service civique.

Lecture est faite au Conseil de la fiche de mission et du profil recherché

Madame Dorléans demande le coût mensuel pour le budget communal, la réponse lui est apportée : 104.73 euros. Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7 : autorisation mandat au CDG34 pour organisation procédure mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé et prévoyance des agents.

Rapport présenté par Madame le Maire : autorisation de mandat au centre de gestion 34 pour organisation procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention relative aux risques santé et prévoyance des agents de la collectivité. Délibération votée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 : autorisation signature convention Homo Ludens Associés.

Rapport présenté par Monsieur Serge Firinga, conseiller municipal en charge des questions liées au sport et à la jeunesse.

L'association Homo Ludens a proposé à la commune d'organiser des activités ludiques pour les jeunes pré ados ainsi que pour les primaires. Suite au débat il est décidé par huit voix pour d'expérimenter cette convention destinée aux jeunes de 11 à 17 ans les mercredis en fin de journée et d'élargir ensuite en 2018 aux plus jeunes.

DELIBERATION N° 9 : autorisation compteur jardin.

Rapport présenté par Monsieur Olivier Bonnafous, conseiller municipal en charge des questions liées à l'eau brute, à l'eau potable ainsi qu'à la forêt.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité le 09 avril 2015 de ne plus délivrer d'autorisation de compteurs de jardin. Aujourd'hui se pose à nouveau la question compte-tenu du nombre de demandes ainsi que la perte pour la commune de sa compétence assainissement, celle-ci étant transférée à la communauté de communes. Suite au débat qui a mis en avant la nécessaire politique d'économie de la ressource, il est décidé à l'unanimité de ne pas revenir sur la décision prise par le conseil municipal le 09 avril 2015.

DELIBERATION N° 10: Virement de crédit M14.

Rapport présenté par l'adjoint aux finances

Décision modificative du budget principal portant sur le virement de sommes du compte de travaux en cours vers les comptes d'immobilisation : 2184 Mobilier pour les écoles d'un montant de 2434 euros et 2135 installations générales pour un montant de 8592 euros correspondant aux dépenses pour le skate park et pour la façade de la nouvelle mairie. Délibération votée à l'unanimité.

QUESTION DIVERSES :

Monsieur Laffont interpelle le maire sur la signature du PUP voté lors du dernier conseil. Monsieur Pingaud lui répond que les délibérations prises par le conseil municipal sont contrôlées par les services de l'État et qu'elles mettent en général un mois pour revenir en mairie. Cela s'appelle le contrôle de légalité. Madame le maire a ramené les dernières délibérations de la sous-préfecture et elles sont donc aujourd'hui à disposition en mairie, la signature pourra rapidement intervenir.

Monsieur Coste interroge le maire sur le chantier de réhabilitation de la petite chapelle. Madame le Maire donne les informations concernant les actions de formation mise en place par le conseil régional Occitanie, l'harmonisation des différents dispositifs de formation entre les deux anciennes Région, ce dossier de chantier-école sera voté en décembre prochain par le conseil régional pour un budget d'environ 70 000 EUR.

Madame Dorléans pose la question de la traversée de la commune. Monsieur le premier adjoint explique une nouvelle fois qu'un cabinet d'études choisi et financé par le département, travaille sur ce sujet, il doit rendre sa copie pour la fin octobre voire début novembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le conseil municipal est clos à 19h30.